

Vendredi 20 mai 2016

Bureau – Conseil de la Métropole

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. D'importantes délibérations ont été adoptées lors de cette séance notamment : le programme du projet « Cœur de Métropole », le renouvellement de la compétence des aides à la pierre, le programme des aménagements de la Gare Rive Droite et de ses abords ainsi que les conventions de financement du Contrat de Ville pour l'année 2016. Ces décisions sont des étapes cruciales pour l'avancement des grands projets métropolitains dans le respect de sa politique solidaire.

Solidarité territoriale

- [Fonds d'Aide à l'Aménagement \(FAA\)](#)

Solidaire des communes, la Métropole soutient les aménagements portés par les communes à travers le Fonds d'Aide à l'Aménagement, pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et de soutien aux écoles. En 2015, la Métropole Rouen Normandie a réservé **600 000 € pour ce fonds, montant qui sera également la base de l'enveloppe 2016.**

- [Fonds de Soutien aux Investissements Communaux \(FSIC\)](#)

Le 4 février dernier, le Conseil Métropolitain a adopté une délibération créant un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) destiné aux 71 communes de la Métropole et fixant les règles d'attribution. Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de l'aménagement, et de l'équipement des communes, doté de 12 millions d'euros chaque année jusqu'en 2020.

Dans le cadre de ce dispositif de soutien, la Métropole a attribué :

À la commune de Maromme : 131 000€ pour le projet de réfection du terrain synthétique de football.

À la commune de Notre-Dame-de-Bondeville : 1 15 500€ notamment pour la construction d'une passerelle entre la mairie et le bâtiment adossé, la création de deux parkings (de 38 et 9 places) à proximité du groupe scolaire André Marie et le renouvellement de la toiture de l'école ainsi que la mise aux normes d'accessibilité PMR du groupe scolaire Jean Moulin.

Un territoire solidaire

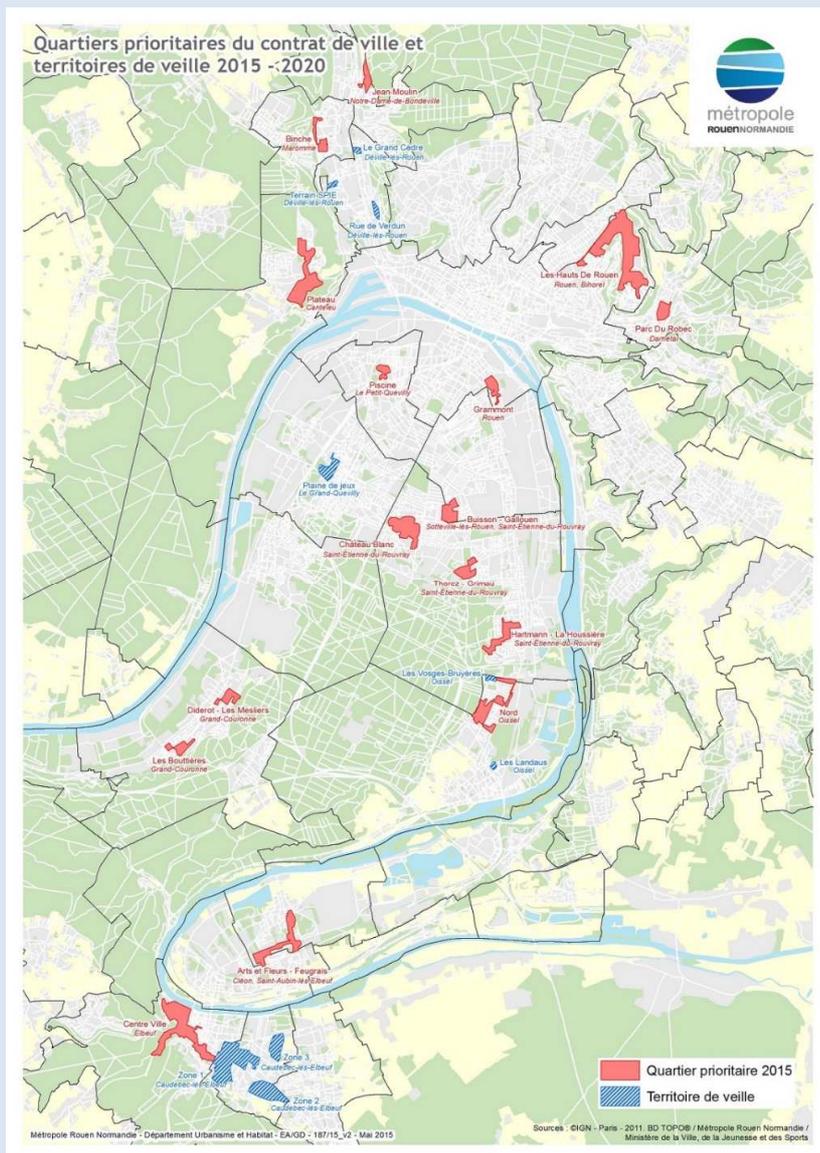
- Cohésion sociale : mise en œuvre du Contrat de Ville 2015/2020

La Métropole s'attache à garantir une équité territoriale, pour construire une ville pour tous, basée sur l'intégration et l'égalité. **Dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 l'État accorde pour 2016 une subvention de 1 930 711€** répartie entre les communes à l'aune du nombre d'habitants de leurs quartiers prioritaires, soit une participation de 41€ par habitant. La totalité des crédits spécifiques de l'État est attribué aux communes. En complément la Métropole maintient un budget de 11€ par habitant.

La Métropole verse ainsi :

- 232 000€ pour quatre actions intercommunales, inscrites dans le Plan de Lutte Contre les Discriminations, ayant un impact important sur les quartiers prioritaires et les territoires de veille
- 5 000€ (pour la dernière année) à chacune des communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen et Grand-Quevilly, en tant que territoire de veille

Quartiers prioritaires et territoires de veille



Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues au titre des quartiers prioritaires, les communes de :

Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen

Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues au titre des territoires de veille active, les communes de :

Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Oissel

Le Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole intègre la lutte contre les discriminations à travers la mise en place d'un plan territorial engagé en octobre 2015. Des actions concrètes ont été proposées pour l'année 2016 et dans ce cadre la Métropole sollicite **une demande de subvention de 10 000€ à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**. Si cette subvention est accordée elle permettra notamment la mise en place d'actions culturelles pour agir contre les préjugés sexistes, des animations de sensibilisation à la diversité, à la prévention des comportements racistes et/ou discriminatoires.



Le concours Créa'ctifs, porté par la Métropole depuis 2009, vise à valoriser les projets des jeunes du territoire. Tout jeune, quel que soit son milieu social peut concourir.

Cependant, le constat a été fait que peu de jeunes des quartiers prioritaires de la ville se présentent à ce concours. Seulement 6 dossiers sur 64 primés depuis la création ont été portés par des jeunes habitants de quartier.

Alors que, la jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville, **la Métropole décide de modifier le règlement du concours et d'attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€**. Cette prime sera attribué à deux projets maximum par session de Créa'ctifs, aux lauréats domiciliés dans un quartier prioritaire de la ville ou un territoire de veille défini dans le Contrat de Ville.

- Une politique volontariste pour l'Habitat

L'accès de tous à un logement est un élément essentiel de la solidarité. L'État délègue à la Métropole, pour une durée de 6 ans (2016-2021), la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat privé et du logement social.

Cette délégation est un outil pour mettre en œuvre les objectifs du Programme Local de l'Habitat et permettre de mieux articuler l'attribution des aides de l'État et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) avec les aides propres de la Métropole. **Deux conventions sont signées dans ce sens, une avec l'État et une avec l'ANAH.**

La convention renouvelée, la Métropole crée une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH). **C'est l'organe qui décide des attributions des subventions et agréments destinés :**

- à la construction et l'acquisition de logements locatifs sociaux;
- à la location-accession, au logement intermédiaire, à la création de places d'hébergement temporaire et d'hébergement;
- à la requalification du parc privé avec les aides de l'ANAH.

La composition de cette commission doit permettre une adéquation des avis de la CLAH à la diversité des enjeux du territoire métropolitain.

Les décisions de subventions et d'agréments seront soumises biannuellement au Conseil métropolitain.

Cadre de vie

La Métropole amplifie ses initiatives pour améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en réduisant les nuisances en préservant et améliorant la qualité et la diversité des ambiances urbaines.

- Assistance à maîtriser d'ouvrage pour une stratégie métropolitaine de l'accessibilité et des espaces publics

Lauréate de l'appel à projets "Ville respirable en 5 ans" lancé par le Ministère de l'Écologie en juin 2015 et soucieuse des déplacements de ses habitants, la Métropole a engagé des réflexions concrètes sur l'accessibilité, l'attractivité et la qualité de ses espaces publics.

Consciente que de nombreux enjeux découlent de ces questions, **la Métropole décide de faire appel à des experts sur ces questions.**

Deux équipes seront désignées pour définir et mettre en œuvre une stratégie métropolitaine :

- de circulation et d'accessibilité, d'usage collectif du véhicule individuel, de stationnement et de logistique urbaine;
 - de marchabilité intégrant les réflexions sur la valorisation de l'espace public, l'urbanisme tactique et des missions d'enquête, d'analyse et d'évaluation.
- Aménagement de la Gare Rive Droite et de ses abords

Le Conseil métropolitain a approuvé le programme de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Gare Rive Droite et de ses abords, prévu pour 2018, pour un montant global de 5 millions d'euros (incluant la rémunération du maître d'œuvre).

Établi suite aux études menées entre décembre 2014 et avril 2016 ainsi qu'aux premières conclusions de la première étape de concertation réalisée en mars 2016, ce programme fixe les principaux objectifs et les grandes lignes du parti pris d'aménagement du projet.

Il prévoit, entre autres, des orientations fonctionnelles permettant de :

- conforter le parvis de la gare pour les piétons ;
- favoriser la circulation des transports en commun ;
- renforcer l'attractivité commerciale du quartier ;
- modifier les circulations des véhicules particuliers (accès à la gare par la rue du Champ des Oiseaux puis de la Rochefoucauld, pacification de la rue Verte, optimisation du dépose-minute) ;
- relocaliser la station taxis, la station Cy'clic et les stationnements vélo et 2 roues motorisés ;
- prévoir des aménagements évolutifs favorisant l'attractivité du quartier.



Cœur de Métropole : l'adoption du programme pour le renouveau du centre historique

La Métropole a lancé en avril 2015 un programme ambitieux de rénovation du centre historique de Rouen « Cœur de Métropole ». Il s'agit de mieux

valoriser les richesses du cœur patrimonial de la Métropole et de dynamiser le centre historique et commercial.

La première étape de concertation s'est déroulée de fin-février à mi-avril 2016 avec pour objectif de définir les enjeux et de mieux cibler les attentes des usagers et des riverains. Ainsi des « balades urbaines », des réunions de présentation, des ateliers de travail et un site internet dématérialisé ont été réalisés. **Le bilan de ces actions montre que l'adhésion au projet est forte et a permis de valider les enjeux et les lieux choisis pour les interventions de requalification des espaces publics, notamment dans trois secteurs : Vieux Marché, quartier des musées et Seine-Cathédrale.**

Une signalétique piétonne et une signalétique hôtelière seront mises en place sur l'ensemble de ce périmètre.

D'autres pôles d'intérêt potentiels ont été relevés et pourront faire l'objet d'interventions ultérieures :

- une intervention sur la rue aux Ours et la rue des Vegetiers ;
- des zones de rencontre faisant de la rue Rollon et de la rue Beauvoisine des voies apaisées.

Dans le cadre de cette requalification des espaces publics une campagne de ravalement obligatoire de certains immeubles est engagée. **Le conseil métropolitain approuve le règlement d'aides pouvant être accordé aux propriétaires. Les aides accordées iront de 1 000€ à 7 000€ selon les travaux effectués.**

La Métropole est soucieuse de la marchabilité des espaces publics de ses communes urbaines ou rurales. Compétente en matière de voirie, elle met tout en œuvre en concertation avec les communes pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la République de Caudebec-lès-Elbeuf, dont le coût travaux est estimé à 1 220 000€ HT, la Métropole a signé une convention avec la commune, fixant le montant d'un fonds de concours de 450 000€ versé par la ville, qui permettra de financer les plus-values d'aménagement du giratoire, du mobilier urbain et du béton désactivé utilisés pour ce projet.

Efficacité de la dépense publique

Dans une logique de simplification administrative et d'économie financière, les communes de Rouen, Petit-Quevilly et Grand-Quevilly sont déjà engagées depuis 2012 dans un groupement de commandes pour leurs activités postales. Elles décident de renouveler cette démarche pour le marché arrivant à terme en octobre 2016.

Afin d'optimiser ses coûts d'achat sur le marché des carburants, la Métropole décide de s'associer à la commune Petit-Quevilly qui en sera le coordinateur.

Dans cette même optique, la Métropole reconduit également son adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados. Suite à la prise de la compétence voirie communale et départementale, les abonnements de la Métropole au tarif d'Edf ont sensiblement augmenté. En rejoignant ce groupement la Métropole mettra en concurrence ces différents fournisseurs dans le but de faire des économies.

Attractivité

- Congrès internationaux : outil de visibilité pour le territoire

L'organisation de congrès internationaux contribue au rayonnement et au dynamisme de la Métropole. En vue de l'organisation prochaine de deux manifestations d'envergure sont attribuées :

- à l'Université de Rouen une subvention de 3 000€ pour l'organisation de la 2nde édition du Forum International sur la Constitution et les Institutions publiques qui aura lieu à Rouen les 17 et 18 juin.
- à l'INSERM une subvention de 7 000€ pour le congrès international de santé RegPep2016 qui se tiendra à Rouen du 12 au 16 juillet.

- Engager de nouvelles actions en faveur de l'enseignement supérieur

La Métropole accorde également une subvention de 5 000€ à l'association CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen) qui regroupe dix établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire de la Métropole : Université de Rouen, grandes écoles d'ingénieur (INSA, ESIGELEC, CESI, ESITPA) et de commerce (NEOMA) ainsi que le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), l'Institut de Développement Social (IDS), École Nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSAM) et École des Beaux-Arts (ESADHAR).

En 2016, elle mènera notamment des actions en faveur des conditions de vie étudiante, de l'attractivité de l'enseignement supérieur rouennais, de la mise en place d'un guichet unique d'accueil des enseignants et des étudiants internationaux ainsi que de la politique de développement durable commune à ses 10 établissements.

Le travail se poursuit pour établir une convention et un programme d'actions pour 2017 afin d'approfondir les coopérations et de simplifier l'action de la Métropole Rouen Normandie en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

- Appel à projets : Réinventer la Seine



Paris, Rouen et le Havre ont lancé en mars l'appel à projets « Réinventer la Seine », une nouvelle étape historique dans le développement de la vallée de la Seine.

Près de quarante sites sont mis à la disposition des innovateurs du monde entier pour accueillir des projets et des usages innovants, qui vont renforcer l'attractivité et le rayonnement des territoires concernés. Fondée sur les synergies déjà en marche autour de l'Axe Seine, elle illustre la volonté des élus locaux, avec le soutien de l'État, de porter une dynamique de développement commune.

Les trois entités vont être amenées à analyser, sur une base de critères communs, les manifestations d'intérêt puis les offres remises par les candidats.

Le nombre d'offres reçus, et leur niveau de complexité pouvant se révéler importants, les partenaires de l'appel à projets envisagent de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de mener les analyses techniques des propositions remises par les candidats, d'organiser et de préparer les réunions des comités consultatifs ou jurys qui rendront avis sur les propositions, et d'assister les porteurs des sites à négocier avec les candidats. Le GIE HAROPA a été désigné comme coordonnateur du groupement de commande.

- L'animation du patrimoine au service du dynamisme du territoire

Labellisée depuis 2012 « Villes et Pays d'art et d'histoire » la Métropole propose en partenariat avec la DRAC de nombreuses actions pour l'attractivité du territoire métropolitain. Visites guidées, ateliers pédagogiques en milieux scolaires et extra-scolaires ou encore de nouvelles visites sont proposés aux visiteurs et habitants pour valoriser la connaissance du patrimoine métropolitain et la transmission de cette connaissance. En 2016, 58 700€ seront consacrés à ces actions.

Tarifs de transports en commun : stabilité et solidarité

Pour la rentrée de septembre 2016, aucun nouveau titre n'est créé. Dans un contexte économique et budgétaire difficile, les nouvelles grilles tarifaires permettent une évolution très modérée des recettes de 1,3%.

Dans la continuité de la politique tarifaire sociale de la Métropole, **il est à noter que le titre à l'unité ainsi que la plupart des titres sociaux ne subissent aucune augmentation.** Pour renforcer cette solidarité, un profil AME (Aide Médical de l'État) est créé permettant ainsi à cette catégorie d'usagers de bénéficier de certains titres.

À compter du 1^{er} juin 2016 et afin de simplifier les démarches administratives des usagers, la reconduction tacite pour les abonnements mensuels calendaires et 365 jours sera mise en place. À cette même date, la durée de validité du profil des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA de 3 à 6 mois sera prolongée.

La Métropole entend affirmer sa vocation de « métropole numérique » et renforcer l'accessibilité du service public. Pionnière en France, elle proposera à partir de septembre 2016 une solution innovante « le ticket par sms », qui sera présentée à Paris le 14 juin 2016 lors du salon des Transports Publics.

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr